



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

## Brevis 150 SC

Date de révision 07-nov.-2025

Version 1 Remplace la version :

07-nov.-2025

Code(s) du produit

HRB00864-1

Date d'impression 07-nov.-2025

ADM.04700.H.2.A 9507966

## 1. Identification

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Brevis 150 SC

### Autres moyens d'identification

**Synonymes** Metamitron 150 SC

**Numéro(s) d'enregistrement** 35694

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Agent d'éclaircissement

**Restrictions d'utilisation** Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fournisseur

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300-191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba R3B 0X1

1-855-264-6262

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

#### **Numéro d'appel d'urgence**

Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite  
INFOTRAC:1-800-535-5053(Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group:  
1-877-250-9291

## 2. Identification des dangers

Ce produit chimique est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes pour le lieu de travail des produits chimiques non enregistrés auprès de la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour de plus amples informations. Ce produit a été classé conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 205).

#### Classification

Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

**Éléments d'étiquetage****Mentions de danger**

Ce produit n'est pas considéré dangereux en vertu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015)

**Autres renseignements**

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Substance**

Non applicable.

**Mélange**

**Synonymes** Metamitron 150 SC.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	CLASSIFICATION INTERNATIONALE SGS
Metamitron	41394-05-2	13-17	Acute tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)

**4. Premiers soins****Description des premiers soins****Conseils généraux**

Secouriste: Faire attention à se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**Inhalation**

Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter un médecin s'il y a lieu.

**Ingestion**

Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Symptômes** Aucun connu.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Note aux médecins** Traiter en fonction des symptômes.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

**Incendie majeur** AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

**Dangers particuliers associés au produit chimique** Aucun renseignement disponible.

**Données sur les risques d'explosion**

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

**Équipement de protection particulier** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** S'assurer une ventilation adéquate.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Store above 0°C.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures d'ingénierie

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection particulier requis.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection particulier requis.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Aspect</b>			
<b>État physique</b>	: Liquide		
<b>Couleur</b>	: blanc à beige		
<b>Odeur</b>	: caractéristique		
<b>Seuil olfactif</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>pH</b>	: 5.4 - 6.4	CIPAC MT 75	
<b>Point de fusion / point de congélation °C</b>	: ----		Non applicable
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point d'éclair °C</b>	: > 98	CIPAC MT 12	
<b>Taux d'évaporation</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non applicable		
<b>Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limite d'explosivité</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur kPa</b>	: ----		Non applicable
<b>Densité de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 0.98 - 1.08	CIPAC MT 3	231 °C
<b>Solubilité(s) mg/l</b>	: ----		Non applicable
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	: ----		Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
<b>Température d'auto-inflammation °C</b>	: ----		Aucune donnée disponible

<b>Température de décomposition</b>	°C	: Aucune donnée disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	mm <sup>2</sup> /s	40 °C	---- Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>		: Aucune donnée disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>		: Aucune donnée disponible	
<b>Tension superficielle</b>		: ----	Aucune donnée disponible
<b>Dimension de particules</b>		: Non applicable	

**Autres renseignements**

**Masse volumique apparente** g/ml : ----

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité**

Aucun renseignement disponible.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**Risques de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Conditions à éviter**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Matières incompatibles**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**Produits de décomposition** Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.  
**dangereux**

**Données sur les effets****toxicologiques****Toxicité aiguë**

	<b>Valeurs</b>	<b>Espèces</b>	<b>Méthode</b>	<b>Remarques</b>
<b>DL50 par voie orale</b> mg/kg	: > 5000	Rat	OCDE 425	
<b>DL50 par voie cutanée</b> mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 402	
<b>CL50 par inhalation</b> CL50	: > 0.84	Rat	OCDE 403	Concentration maximale possible
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	: N'irrite pas la peau	Lapin	OCDE 404	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
<b>Sensibilisation</b>	: Pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

**Toxicité chronique****Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

Metamitron : Non classé

**Cancérogénicité****Nom chimique**

Metamitron : Non cancérogène

**Toxicité pour la reproduction****Nom chimique**

Metamitron : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

**STOT - exposition unique****Nom chimique**

Metamitron : Non classé

**STOT - exposition répétée****Nom chimique**

Metamitron : Non classé

**Danger par aspiration****Nom chimique**

Metamitron : Non classé

**Écotoxicité****Toxicité pour le milieu aquatique****Toxicité aiguë**

Poissons CL50 (96 h) mg/l : Valeurs Aucune donnée disponible

Crustacés CE50 (48 h) mg/l : Aucune donnée disponible

Algues CE50 - 72 h mg/l : Aucune donnée disponible

Autres plantes CE50 mg/l : Aucune donnée disponible

**Toxicité aquatique chronique****Poissons NOEC mg/l**

Crustacés NOEC mg/l : Valeurs Aucune donnée disponible

Algues NOEC mg/l : 0.189

Autres plantes NOEC mg/l : Aucune donnée disponible

**Espèces****Méthode****Remarques****Espèces****Méthode****Remarques**

P.subcapitata

OCDE 201

Lemna minor

OECD 221

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Metamitron : 1302 Caille du Japon OCDE 401

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee****Nom chimique**

Metamitron : &gt; 97.2 OCDE 213

**Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

Metamitron : 8.4 - 49.8 BBA IV: 5-1 pH 5-8.04, 20 ° C

**Sol DT50 jours****Nom chimique**

Metamitron : 3.3 - 36.7 pH 5.1-7.5

**Biodégradation****Nom chimique**

Metamitron : Ne se biodégrade pas facilement OECD 301 D

**Log Pow****Nom chimique****Valeurs****Méthode****Remarques**

Metamitron : 0.85 OCDE 107

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

**Nom chimique**

Metamitron : ---- Aucune donnée disponible

**Adsorption/désorption**

**Nom chimique**

Metamitron : 112.8 KOC

## 13. Données sur l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

## 14. Informations relatives au transport

**TMD**

<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Metamitron)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	16, 99
<b>Polluant marin</b>	Metamitron.
<b>Désignation</b>	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.
<b>Note</b>	Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

**DOT**

<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Metamitron)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29
<b>Désignation</b>	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Metamitron), 9, III, Polluant marin
<b>Numéro du guide des mesures d'urgence</b>	171

**IATA**

<b>Numéro ONU</b>	UN3082
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Metamitron)
<b>Classe (s) de danger relatives au transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Code ERG</b>	9L
<b>Dispositions particulières</b>	A97, A158, A197, A215

<b>Désignation</b>	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Metamitron), 9, III
<b>IMDG</b>	
<b>Numéro ONU</b>	UN3082
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Metamitron)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Ems-N°</b>	F-A, S-F
<b>Dispositions particulières</b>	274, 335, 969
<b>Polluant marin</b>	P
<b>Désignation</b>	UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Metamitron), 9, III, Polluant marin



## 15. Informations sur la réglementation

**The laws, regulations and standards listed below have requirements on the management of this product:**

### Règlements internationaux

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>LIS/LES</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>ENCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>IECSC</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>KECL</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>PICCS</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
<b>AICS (Australie)</b>	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

#### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### Numéro d'homologation du Pesticide pesticide No. 35694

Déclaration relative aux produits antiparasitaires	Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Lisez l'étiquette avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les renseignements ci-dessous sont les dangers requis sur l'étiquette du produit antiparasitaire :
--	--

Différence entre la FDS et l'étiquette du produit

## 16. Autres informations

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 0Inflammabilité 1	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 0Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

#### **Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AES)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

**Date de révision** 07-nov.-2025

**Note de révision** Aucun renseignement disponible.

#### **Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**